

Le Mont, le 9 décembre 2025

Décision du Conseil communal

Séance du lundi 8 décembre 2025

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 8 décembre 2025, s'est prononcé sur les préavis suivants :

Préavis N° 20/2025	Auberge communale - Entretien du bâtiment, rénovation énergétique et aménagements extérieurs - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'490'000.- TTC
Préavis N° 21/2025	Demande de crédit de CHF 200'000.- TTC pour les travaux d'entretien courant de la Grande salle
Préavis N° 22/2025	Groupement forestier Mèbre-Talent, adoption des statuts
Préavis N° 23/2025	Demande de crédit d'exécution complémentaire pour la rénovation des collecteurs communaux à la route de Penau et au chemin de Montenailles

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Au nom de la Municipalité

		
La syndique Laurence Muller Ahtari		Le secrétaire Frédéric In-Albon

Avis affiché le 9 décembre 2025

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 décembre 2025

Séance du lundi 8 décembre 2025

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 19/2025 de la Municipalité du 7 octobre 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- D'approuver l'amendement concernant le compte 02230.3131.00 : Réduire la position de CHF 15'000.- pour enlever l'étude et l'acquisition d'un système de vote électronique ;
- D'adopté le budget de l'année 2026 tel qu'amendé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 décembre 2025

Séance du lundi 8 décembre 2025

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 20/2025 de la Municipalité du 28 octobre 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'accorder à la Municipalité le crédit d'ouvrage de CHF 1'490'000.- TTC destiné à financer les travaux d'entretien du bâtiment, de rénovation énergétique et des aménagements extérieurs de l'auberge communale. La somme du crédit d'étude de CHF 110'000.- TTC (N°05/2025), étant incluse dans ce montant et sera balancée par prélèvement sur le crédit d'ouvrage.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 décembre 2025

Séance du lundi 8 décembre 2025

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 21/2025 de la Municipalité du 28 octobre 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.- TTC pour les travaux d'entretien courant de la Grande salle.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Séance du lundi 8 décembre 2025

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 22/2025 de la Municipalité du 28 octobre 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- D'adopter les statuts du Groupement Forestier Mèbre-Talent et par là en devenir membre.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 décembre 2025

Séance du lundi 8 décembre 2025

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 23/2025 de la Municipalité du 28 octobre 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 723'200.-TTC relatif aux travaux de génie civil et des travaux d'opportunité dans le cadre de la rénovation du réseau des collecteurs du chemin de Montenailles et de la route de Penau ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 727'000.- HT relatif aux travaux d'assainissement (fourniture et pose de canalisations) dans le cadre de la rénovation du réseau des collecteurs du chemin de Montenailles et de la route de Penau ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Séance du lundi 8 décembre 2025

(Président : Christophe Blanc)

Extrait du procès-verbal

- Vu le rapport de la Municipalité du 28 octobre 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide


- De prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « Développement de la commune : où va-t-on et jusqu'où ? ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat